

Conseil d'administration du Centre communal d'actions sociales

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public responsable de l'aide sociale au niveau local.

Le Centre communal d'action sociale est responsable de l'aide sociale extralégale ou facultative allouée par les communes. La compétence générale des communes dans ce domaine est définie par une **convention conclue entre le département (responsable de l'aide légale) et le CCAS**.

Le Maire, est président de droit, du CCAS

Membres

[Frédéric Bouche](#)

[Laura Strulovici](#)

[Nathalie Dachicourt](#)

[Patricia Dhotel](#)

[Daniel Arnoud](#)

[Pierre Hagot](#)

[PDF](#)